

REGLEMENT

Mademoiselle : déclare avoir pris connaissance, préalablement à la tenue de l'élection organisée par Azille Accueil, des dispositions ci-après, qu'elle déclare accepter.

1. Sont admises à participer les personnes nées de sexe féminin, de 18 à 22 ans, taille minimum : 1m67, célibataire, sans enfant. L'inscription au concours est gratuite.
2. L'acceptation du dossier d'inscription de la candidate, est conditionné d'une part par le respect des conditions, et d'autre part, complété d'une photocopie de la carte d'identité ainsi que de la photocopie d'un justificatif de domicile. Les deux documents (fiche d'inscription et règlement), doivent être dûment remplis et signés par la candidate. Toute fausse déclaration entraînerait l'élimination du concours.
3. L'élue, devra assumer (sans contrepartie financière), la représentation de son titre durant toute l'année de son règne.
4. Une pré-sélection sera faite en fonction du nombre de candidates, et des critères demandés. Le lieu et l'heure du rendez-vous vous seront communiqués. Les candidates veilleront à se munir d'une paire d'escarpins à talons fins, d'une robe habillée, ainsi que d'une robe de soirée (les candidates peuvent démarcher de façon personnelle les boutiques afin de se faire sponsoriser pour éventuellement leur prêter les vêtements pour cette soirée. En retour préciser aux boutiques correspondantes qu'une publicité à leur nom sera faite tout au long de la soirée). Chaque candidate est présentée sur scène avec un numéro de passage attribué selon l'ordre alphabétique de son patronyme ; dans le cas d'une inscription de deux candidates portant le même patronyme, la plus jeune devance l'aînée.
5. Chaque élection se déroule devant un public auquel il est demandé d'émettre un vote consultatif sur un bulletin distribué à l'entrée de la salle, chaque spectateur ne pouvant recevoir qu'un seul bulletin. Ces bulletins de vote sont ensuite collectés à l'issue du dernier passage des candidates, dépouillés par un jury de 7 à 9 personnes recrutés qui ne devront avoir ni lien, ni parenté, ni subordination avec les candidates. Si l'une d'elle obtient la majorité des suffrages, le jury la proclamera élue sans délibération. Par contre, en cas de majorité relative, le jury délibère pour désigner l'élue parmi les candidates venant en tête, sans être obligé de suivre l'ordre établi par le classement du public, la désignation de la miss élue devant s'effectuer à la majorité absolue des membres du jury. Le processus sera identique pour désigner les dauphines. Le jury, à l'issue de la délibération, vote à mainlevée. Les délibérations et résultats du vote seront secrets et ne peuvent être communiqués, sauf dans le cas d'une procédure.
6. Les candidates non élues (y compris les dauphines) peuvent de nouveau concourir l'année suivante sous réserve de toujours répondre aux conditions d'admission.
7. Toute candidate et/ou son entourage, à quelque stade du concours, qui ne respecterait pas l'éthique et les principes de sportivité et de camaraderie voulus par Azille Accueil, ou encore qui dénigrerait publiquement ou par voie de presse le concours et/ou ses organisateurs, **Sera exclue et ne pourra plus se représenter.**
8. En cas de non respect des dispositions ci-dessus, l'élue pourra être suspendue ou destituée sans préjudice de tout dommage et intérêt.
9. La candidate est parfaitement consciente que dans le cadre de sa participation à l'élection, son image, sa voix, son nom, prénom ou pseudonyme pourront faire l'objet d'un enregistrement visuels et/ou sonores et d'une exploitation sur différents supports et qu'elle pourra être médiatiquement exposée, ce à quoi elle consent expressément. Elle est parfaitement consciente des conséquences résultant pour elle d'une telle médiatisation.
10. Azille Accueil ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation de l'organisation de cette élection quel que soit son stade.

Fait à : Le : en deux exemplaires dont un est remis à la candidate

Signature de la Candidate
« Lu et approuvé »

Pour Azille Accueil